



# Groupe d'Économie Solidaire du Québec

Commentaires sur l'ébauche de document d'orientation  
présentés à

**l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador  
des hydrocarbures extracôtiers  
(OCTNLHE)**

dans le cadre de l'évaluation environnementale du

**Projet de forage d'un puits exploratoire par Corridor Resources inc.  
dans le golfe du Saint-Laurent**

Par

**Réseau Québécois de la Coopération et de la Mutualité**

## 1 Objectif

L'évaluation environnementale du programme de forage exploratoire (le projet) à réaliser dans le golfe du Saint-Laurent en vertu du *permis EL 1105*, au cours de la période 2012-2014, ne doit pas être utilisée comme un instrument politique de manière à faire croire à l'acceptabilité sociale du projet, mais bien plus comme un outil de communication permettant à l'ensemble des parties prenantes de la société civile de s'intéresser à la question énergétique qui va de pair avec la question écologique et socio-économique, tout en favorisant la synergie entre les participants.

Faut-il rappeler qu'en 2005, sous la pression de l'industrie pétrolière, le Canada avait revu à la baisse les exigences des évaluations environnementales nécessaires avant d'entreprendre des forages exploratoires? Maintenant, un simple examen préalable remplace l'étude approfondie et les consultations publiques ne sont plus requises. Le Québec, pour sa part, exigera pour le forage exploratoire un certificat d'autorisation seulement, également sans consultation publique. (1)

Un sondage auprès des citoyens canadiens concernés par le projet doit être tenu avant même de penser à toute activité susceptible de causer des préjudices irréversibles à l'environnement et à l'économie des maritimes, considérant que la majorité des canadiens (70%) s'opposent au financement de l'industrie pétrolière et aux risques financiers (40 millions par puits) associés à l'exploration. (2, 3) Ce sondage devrait inclure toutes les alternatives à l'extraction d'hydrocarbures extracôtiers dont le bilan en GES risque d'alourdir le fardeau des provinces et leur faire perdre un précieux avantage sur le plan économique advenant la création d'une bourse du carbone au Canada. Les filières des énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique (reconversion) jumelés aux transports en commun devraient tous faire l'objet d'études préalables approfondies pour arriver à un consensus plus large tenant compte des spécificités régionales en matière de potentiel énergétique et des besoins locaux de l'industrie et des communautés.

L'exploitation mondiale des hydrocarbures en zones extracôtiers et en haute mer, pratiquée depuis les années 30 représente plus de 30% de la production mondiale de pétrole, et sa participation ne va qu'en augmentant au vu de l'essoufflement et de la raréfaction des réserves terrestres (4). Le forage en mer à grande profondeur n'en est qu'à ses premiers balbutiements que déjà son avenir est entaché par la pire catastrophe écologique de l'histoire moderne, et ce en raison de l'empressement de l'industrie qui fait preuve de négligence en matière de prévention et de sécurité et du laxisme et des conflits d'intérêts à l'intérieur des organismes gouvernementaux en charge de la surveillance et de la réglementation des opérations de forage.

Les nombreux risques de contamination du milieu biophysique marin liés à l'extraction, le stockage et le traitement des hydrocarbures offshore sont incompatibles avec les mesures de conservation et de gestion intégrée des ressources maritimes dans les aires maritimes protégées qui représentent directement et indirectement une part importante de l'économie des régions maritimes et côtières. La menace venant de l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers sur la pêche, la mariculture et le tourisme marin et péninsulaire de ces régions est considérablement plus importante que les gains potentiels des gisements pétroliers et gaziers pour l'économie régionale.

De plus, l'exploitation offshore nécessite des technologies et une main d'œuvre spécialisée dont les coûts et les risques liés à l'investissement sont bien plus importants que ceux de la production d'énergie renouvelable, qui créent au surplus davantage d'emplois locaux permanents et durables. (5, 6) Par exemple, un rapport de l'UNEP donne des exemples de création massive d'emplois verts à travers le monde tels que : en Chine, 600 000 personnes sont déjà employées dans des produits de fabrication et d'installation d'énergie solaire tels que les chauffe-eau solaires ; au Nigeria, une industrie de biocarburants basée sur les récoltes de manioc et de canne à sucre pourrait se révéler durable et employer 200 000 personnes ; l'Inde pourrait créer 900 000 emplois d'ici 2025 grâce

à la gazéification de la biomasse dont 300 000 dans la fabrication de fours et 600 000 dans des activités comme la fabrication de briquettes et de boulettes et dans la chaîne d'approvisionnement de carburant ; et en Afrique du Sud, 25 000 anciens chômeurs sont maintenant employés dans la conservation de l'eau dans le cadre de l'initiative « Working for Water » (Travailler pour l'eau). (7)

Les normes environnementales visant à protéger les zones extracôtières et définir les seuils de toxicité acceptable ne sont pas connues (8); des études écotoxicologiques longitudinales doivent être faites pour quantifier les taux de transfert et la transformation des contaminants et leur bioaccumulation et bioamplification à travers les réseaux trophiques de la chaîne alimentaire de l'écosystème du golfe Saint-Laurent et de l'estuaire.

Connus par les pêcheurs du monde entier, les «Grands Bancs» sont des élévations du plateau sous-marin de l'Atlantique Nord couvrant une aire de 282 500 Km<sup>2</sup> au sud-est de l'île de Terre-Neuve (9). Dans ces eaux, où la profondeur peut varier entre 25 et 200 mètres, le courant froid du Labrador se mélange au courant chaud du Gulf Stream. Ce contraste offrait, jusqu'au milieu du XXe siècle, les plus importantes ressources de pêcheries au monde en termes de quantité (10).

## **2 Considérations réglementaires de la LCEE**

L'OCTNLHE ne devrait pas assurer à la fois la coordination fédérale de l'évaluation environnementale menée par les ministères et autres agences du gouvernement et la responsabilité d'avoir à formuler le rapport d'examen préalable comprenant la détermination de l'importance des effets environnementaux et les principales recommandations.

Les ministères et les autres agences des gouvernements provinciaux devraient elles-mêmes être en mesure de choisir l'entité la mieux disposée à coordonner de manière la plus impartiale possible la gestion et la coordination de l'évaluation environnementale. Étant donné que l'OCTNLHE a déjà comme mission d'encadrer et faciliter l'exploration et le développement des ressources d'hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve pour le bénéfice de la province, il serait mal vu pour les Canadiens de laisser à ce même organe le rôle de coordonner l'évaluation environnementale et d'en produire le rapport d'examen préalable.

À cette fin, un processus de consultation publique légitime devrait être mis sur pied pour répondre aux attentes des Canadiens et déléguer à un consortium indépendant de scientifiques le rôle de coordonner et fixer les étapes et les objectifs à atteindre de l'évaluation environnementale nommément à l'orientation du projet. Pour ce faire, un maximum de temps et de moyens financiers devraient être mis à la disposition de l'évaluation environnementale, avec la participation financière du promoteur du projet, pour garantir aux scientifiques les moyens de réaliser l'étude la plus exhaustive qui soit.

L'office Canada-Terre-Neuve a été totalement discrédité par la commission Wells à la suite de l'accident qui a fait 17 morts en 2009 sur une plate-forme située du côté atlantique de Terre-Neuve (11). Cet Office, par sa structure même, n'est pas en mesure de faire une évaluation objective et une bonne gestion des risques environnementaux et de sécurité. Il doit être complètement réformé avant l'émission de tout nouveau permis de forage. Il serait risqué, irresponsable voire immoral d'agir autrement. Demander et obtenir une commission fédérale d'évaluation environnementale complète, du côté terre-neuvien du golfe, permettrait au Québec de compléter sa propre évaluation (en cours) et de l'arrimer avec l'autre. À la suite de cet exercice, il sera toujours temps de signer des ententes avec Ottawa pour une exploitation raisonnée des ressources du golfe...ou mieux encore pour leur protection via des aires marines protégées.

Advenant le cas où l'Office Canada-Terre-Neuve délivrerait le permis autorisant la province à

effectuer l'exploitation du gisement Old Harry, et l'éventualité que les autres provinces concernées subissent les dégâts environnementaux liés à un accident ou une fuite majeure, il serait préférable qu'il y ait d'abord une entente interprovinciale préalable quant à la gestion et la responsabilité des risques environnementaux et les mécanismes de compensation socio-économiques.

Par souci de transparence, le programme d'EES doit être revu pour permettre d'être géré par un organisme indépendant de la tutelle gouvernementale et loin des groupes de pressions pétroliers pour s'accorder un véritable choix de société. À la lumière du contexte actuel, seul un débat public de vaste envergure permettra au Québec et aux provinces de l'Atlantique de décider de l'avenir du Saint-Laurent, cette richesse collective du patrimoine national.

Pour éviter un développement archaïque qui comporte des risques élevés et qui laisse de profondes cicatrices sociales et environnementales, il faut demander et imposer un moratoire sur l'ensemble de nos trois océans et milieux marins au Canada.

### **3 Portée du projet**

Le forage d'un seul puits d'exploration soumis à l'évaluation environnemental apparaît irréaliste en considération de la phase active d'exploitation à terme du projet final incluant la plate-forme qui comportera plusieurs puits de forage distribués dans l'aire du gisement Old Harry.

Il est recommandé de prolonger l'évaluation, s'il devait y avoir poursuite au-delà de la phase exploratoire, en y incluant tous les futurs puits et de couvrir toute la zone régionale, sur une période indéfinie permettant de relever les effets cumulatifs sur la survie des espèces en péril, les populations d'oiseaux migrateurs et les animaux marins à risque (poissons de fond, baleines) et les caractéristiques physiologiques et l'abondance spatio-temporelle des producteurs primaires et secondaires.

### **4 Éléments à prendre en considération**

L'évaluation environnementale doit impérativement tenir compte non seulement des impacts environnementaux du projet, mais aussi des impacts socio-économiques du projet, notamment des coûts globaux des impacts environnementaux sur l'économie de la pêche et de la mariculture et des conséquences économiques sur le développement des alternatives énergétiques aux combustibles fossiles et à l'amélioration du bilan GES des provinces. L'évaluation environnementale devrait aussi tenir compte de la perte de la qualité de vie engendrée par la pollution atmosphérique, tant pour la santé des populations côtières que des pêcheurs.

«Vouloir forer dans le golfe du Saint-Laurent, quand on connaît les impacts inhérents et, disons-le, souvent inévitables liés à ce type d'industrie, ça n'a rien d'avant-gardiste et c'est hautement préoccupant, malgré ce que peut contenir le meilleur des programmes d'évaluation environnementale stratégique. La liste des espèces en déclin dans le golfe ne cesse de s'allonger et le rétablissement de celles-ci apparaît de plus en plus incertain. Les îles de la Madeleine doivent vivre encore aujourd'hui, après 40 ans, avec les vestiges de la marée noire contaminée aux BPC de l'Irving Whale. Les îles subissent déjà les effets des changements climatiques et les scénarios envisagés sont très préoccupants. Ce ne sont pas que les pêcheurs qui sont inquiets ici, mais l'ensemble des citoyens qui le sont aujourd'hui. Et on leur doit bien de mettre en place de vraies solutions durables pour assurer la sécurité énergétique du Québec, sans risquer de compromettre le Golfe et ses précieuses ressources », de préciser Danielle Giroux, présidente d'Attention Fragiles. (12)

Dans la section des effets environnementaux cumulatifs, une attention particulière devrait être donnée à l'émergence et l'agrandissement des zones hypoxiques des eaux profondes du golfe Saint-Laurent. Il est reconnu, depuis la réalisation d'études de grandes envergures visant à suivre l'évolution de la saturation en oxygène des différentes couches d'eau de la portion estuarienne du fleuve et du golfe du Saint-Laurent, qu'une portion croissante des eaux du golfe et du fleuve se trouvent en

situation hypoxique et anoxique létale pour plusieurs organismes pélagiques et benthiques (13). Le déploiement d'une plate-forme de forage offshore en plein cœur du carrefour de dispersion des larves de poissons et crustacés du chenal laurentien risque de porter un coup fatal à ces espèces, et par ricochet aux espèces prédatrices qui s'en alimentent, en accentuant l'étendue des zones hypoxiques via le rejet des résidus de forage et des fuites d'hydrocarbures.

Seulement 15% du pétrole déversé peut être récupéré, et cela uniquement dans les meilleures conditions. Lorsque le vent souffle à plus de 20-25 noeuds (35 à 45 km/h), le nettoyage d'un déversement pétrolier ne donne aucun résultat. Si l'on se fonde sur la vitesse moyenne du vent dans un secteur tel que le bassin Reine-Charlotte sur la côte Ouest, cela signifie que le nettoyage serait pratiquement impossible en hiver. Même une faible quantité de pétrole et de boues de forage peut nuire à la vie marine dans un vaste secteur. Après un important déversement d'hydrocarbure, le littoral peut rester pollué pendant plusieurs décennies. (14)

## 1. **Portée des éléments à prendre en considération**

Le document Description de projet - Forage d'un puits d'exploration - Gisement de Old-Harry – PP 1105, omet la présence de plusieurs parties prenantes, notamment des regroupements et associations de citoyens pour le développement des énergies renouvelables (Coalition Saint-Laurent, Attention Fragiles, Non à une Marée Noire dans le Saint-Laurent, Coalition Save our Sea and Shores), les représentants des premières nations, les groupes syndicaux de l'industrie de la pêche et de la mariculture, les agences de la santé publique, la garde côtière, les scientifiques des universités et centres de recherche spécialisés en biologie et écologie marine et en conservation et gestion de la faune et des ressources marines, Santé Canada, les ministères provinciaux de l'environnement et des ressources naturelles, les ministères provinciaux de la sécurité publique et de développement économique, les agences fédérales et provinciales de réglementation des politiques énergétiques (ex. : Régie de l'Énergie du Québec), les regroupements d'entreprises spécialisées en développement d'énergie renouvelables, les investisseurs et assureurs dans le domaine des pêcheries et de la mariculture, et le public en général.

*Le Forum interprovincial sur les hydrocarbures* doit être ouvert au plus grand public possible et permettre aux citoyens présents de s'exprimer et de poser des questions relativement au projet. Il doit devenir un processus de consultation ouvert aux parties prenantes. Une période de questions suffisamment longue doit être réservée aux parties prenantes comme processus de consultation publique.

### 5.1.1 **Limites spatiales**

Les effets potentiels du projet à l'intérieur des limites spatiales et temporelles de l'évaluation environnementale doivent être définis par un ensemble de conseillers scientifiques et de pêcheurs expérimentés ayant les connaissances nécessaires requises pour baliser le cadre spatio-temporelle de l'évaluation et non être décidés par le seul promoteur.

Les eaux côtières du golfe, par leur faible profondeur et limpidité, abritent des forêts de kelps (algues géantes marines) qui sont parmi les écosystèmes les plus diversifiés et les plus productifs au monde. Elles sont une pouponnière pour nombre d'espèces résidentes ou non en faisant lieu de garde-manger et de repères contre les prédateurs. Puisque ces forêts d'algues flottantes forment des corridors de déplacements contigus et s'étendent bien au-delà de l'influence de la zone de forage, l'évaluation environnementale doit s'étendre aux eaux des 5 provinces de la zone régionale. Le risque d'introduction et d'invasion d'espèce invasive nuisible doit absolument être pris en compte parmi les effets cumulatifs des activités de forage et d'exploration du puits de pétrole, notamment les espèces d'algues étrangères exotiques dans un contexte de réchauffement climatique.

*The naturally low species diversity of the kelp forest ecosystem we studied may facilitate rapid changes because the redundancy within each trophic level is low. If the biodiversity within controlling trophic levels is a buffer against trophic-level dysfunction, then our observations from Maine may be predictive of the fate of other, more diverse systems. (15)*

### 5.1.2 **Limites temporelles**

Le calendrier des activités concernant le projet de forage doit tenir compte des impacts immédiats et potentiels du projet d'exploration, en s'assurant d'amasser le maximum de données durant les phases critiques du cycle de vie des ÉIÉ. Les courbes de saturation en oxygène devrait idéalement être suivit en temps continu dans la zone d'influence du projet à plusieurs niveaux de profondeurs. Des échantillons d'eau et de phytoplancton et zooplancton des zones néritique et photique de la zone d'influence devraient être prélevés systématiquement à plusieurs profondeurs et différents moments du projet pour s'assurer que la composition et l'abondance des espèces à la base de la chaîne alimentaire ne subissent pas d'impacts négatifs significatifs.

## 5.2 **Résumé des problèmes potentiels.**

### 5.2.1. Environnement physique

La migration des courants et des glaces au cours des différentes saisons, particulièrement durant la dérive des glaces, devra faire une attention particulière afin que le projet ne perturbe pas le mouvement des glaces et leurs effets sur les fonds marins et les conditions physiques (température, oxygène, lumière) du milieu. La qualité physique de l'environnement en termes des paramètres physicochimiques de la colonne d'eau au cours des différentes phases du projet devra également faire l'objet d'une attention particulière dans la zone d'influence, spécifiquement la saturation d'oxygène, la turbidité et le pH de l'eau qui régule de nombreux processus biochimiques impliquées dans les échanges gazeux et la transformation des nutriments.

### ***Ressources marines***

### 5.3.2 Oiseaux migrateurs fréquentant la zone à l'étude

La fertilité (nombre d'oisillons par portée) et l'état de santé des oiseaux migrateurs et de leurs rejetons dans la zone d'étude devront être suivit de façon rigoureuse et spécifique afin d'éviter que le projet de forage ne stress les oiseaux durant la période de reproduction, d'alimentation et de repos. Un système de marquage (bague) et de capture-recapture devra être mis en place afin de suivre l'évolution des populations au niveau des individus en visant particulièrement les géniteurs et les jeunes adultes.

### 5.3.3 Écosystème marin

La caractérisation des fonds marins, des habitats de coraux et des communautés benthiques et sédimentaires devra tenir compte des effets des reblais sur les niveaux de consommation d'oxygène par la respiration microbienne et l'oxydation et la perte de visibilité, notamment sur les communautés d'invertébrés des couches sédimentaires. Étant donné les forts courants marins et les conditions physiques (glaces) et météorologiques (température) à l'endroit du lieu de forage, les risques de marée noire seront accrus par la vitesse de dispersion des nappes de pétrole qui pourrait toucher un territoire très étendu, et les conséquences pourraient être persistantes du au faible taux de dégradation des hydrocarbures dans les eaux froides.

### 5.3.4 Poissons marins, crustacés, mollusques

La description de la répartition, de l'abondance, de la diversité et de l'étendue de l'habitat du poisson marin dans la zone d'étude devra être faites en suivant des règles strictes et éprouvées en matière de stratégie d'échantillonnage (choix des stations, type de filets et engins de remorque utilisés) et en tenant compte des périodes de reproduction et du chevauchement des niches écologiques.

### 5.3.5 Mammifères marins et tortues de mer

Les impacts sur les mouvements et l'alimentation des mammifères marins et tortues de mer durant les activités sismiques devront être suivis de près par les experts afin que les mammifères marins ne subissent pas de dommages auditifs. Des mesures de prévention de déversement majeur tel le confinement des fuites d'hydrocarbures devront être prévues en cas où le passage de mammifères marins et tortues coïncident avec une phase critique ou extensive (intensive) dans le calendrier du projet.

#### 5.3.6 Espèces en péril

Les vertébrés tels que les oiseaux migrateurs, les mammifères marins et les poissons prédateurs sont les espèces les plus affectées par les impacts des activités humaines étant donné leurs effectifs restreints, leur position apicale dans la chaîne alimentaire, la durée nécessaire avant l'atteinte de la maturité sexuelle et la durée de la période de gestation et d'allaitement. L'étude environnementale devra inclure les éléments les plus susceptibles d'être affectés la survie à long terme des espèces en péril, notamment en se référant aux comportements (alimentaire, reproduction, migration) des individus en périphérie de la zone d'influence tout le long de la durée du projet. Des échantillons de tissus adipeux devraient idéalement être prélevés sur les spécimens jugés importants du point de vue de l'espèce (jeunes adultes) afin de s'assurer que les taux de contaminants n'excèdent pas la concentration subléthale nuisant à la reproduction naturelle et au développement normal des rejetons.

#### 5.3.7 Zones sensibles

Les aires de repos, d'alimentation, de refuge, de reproduction et les milieux humides côtiers situés en bordure des aires marines protégées tels que marais, plaine inondable, herbiers salins (mangroves à salicornes) et lagunes devront faire l'objet d'une attention particulière et être surveillés de près dans l'étude afin de s'assurer que l'achalandage saisonnier et le déplacement des espèces ne soit pas perturbé par le projet. Des études préliminaires des espèces végétales et des invertébrés benthiques endémiques menacées devront être faites afin d'avoir une vue générale du statut écologique des milieux humides et de pouvoir disposer de données de références avec lesquelles pourront être comparées l'état ultérieur des milieux et être en mesure d'identifier et juger des impacts potentiels du projet.

#### *Usage du milieu marin*

#### 5.3.8 Bruit et environnement acoustique

L'évaluation des effets sonores des relevés sismiques sur les mammifères marins devra faire l'objet d'une attention particulière lors du déploiement des sondes sismiques et leur mise en service. Un périmètre de sécurité autour du puits devra être établi lors des périodes critiques de migration des baleines et d'alimentation de mammifères marins (loutres de mer) et oiseaux plongeurs et des mesures d'atténuation strictes devront être mises en place pour réduire l'incidence de mortalité. Particulièrement, des mesures d'arrêt ou de réduction d'intensité des relevés sismiques devront être pensées en cas où les animaux marins sensibles aux pressions sonores s'approchent trop de la zone d'influence.

#### 5.3.9 Structures et exploitation

Devrait inclure la fréquence, la distance et les zones des déplacements des bateaux, équipements de forage et transporteurs de matières résiduelles et de produits de forage à l'intérieur de la zone à l'étude, avec une attention particulière durant les phases critiques du projet et des déplacements ou de l'activité des ÉIÉ ou espèces en péril.

Devrait inclure les quantités, volumes et fréquences des transports ainsi que leur comptabilisation (heure) pour les transbordements et l'approvisionnement pour le projet, de même que le périmètre et la surface de la zone dédiée au déplacement des navires et matériaux. La proportion en surface des zones d'importance écologique empiétée par les navires et l'équipement devrait être suivie de près

tout au long du projet pour ne pas nuire aux activités de prélèvement et de gestion des ressources par les autres acteurs des secteurs économiques de la pêche commerciale.

Devrait inclure les moyens de communication avec les autorités de la gestion du trafic maritime pour éviter le contournement des navires citernes et réduire les risques potentiels d'accidents et de pollutions et rejets environnementaux.

#### 5.3.10 Rejets et émissions

Évaluation des rejets divers des extrusions de forages en termes de quantités (poids, volume), fractions des constituants et modes de gestion et de transport. Évaluation quantitative des émissions de gaz et particules d'aérosols susceptibles de contaminer le milieu marin et perturber l'écosystème via les changements des conditions météorologiques ou physiques (transparence et profondeur de la zone photique, température et pH dans la colonne d'eau).

Description quantitative de la modélisation et de la compartimentation des rejets d'hydrocarbures en cas de fuites ou déversements dans la zone d'étude au niveau régional.

Des chercheurs, de l'Université York de Toronto et de l'Alder Institute à TNL, ont constaté, à la suite d'une étude publiée dans le *Journal d'évaluation environnementale* du 15 septembre 2008, que les déversements accidentels de pétrole, dans les Grands Bancs, étaient largement supérieurs à ceux prévus au préalable par les compagnies impliquées (16). Par exemple, les rejets de la plate-forme Terra-Nova sont six fois supérieurs à ce que Pétro-Canada prédisait dans son évaluation environnementale, avant la mise en place du projet, ce qui correspond à 34 rejets de la taille d'un baril depuis 1999 (44,4 avaient été prévus pour une durée de 15 ans).

Or, les déversements peuvent avoir des impacts mortels non seulement sur les poissons mais aussi chez les oiseaux, à titre d'exemple. De plus, le forage sous-marin remue le sol et la vase, impliquant des polluants qui ont des effets directs sur les larves et les œufs de poisson, ce qui cause des problèmes considérables sur la reproduction de la faune marine (17). Ces faits mettent en lumière un certain échec des évaluations préconisées par le Canada-Newfoundland Labrador Offshore Petroleum Board, un bureau pourtant créé dans le but de préconiser des exploitations pétrolières environnementalement responsables.

#### 5.3.11 La qualité de l'air

Devrait inclure un suivi périodique des taux moyens totaux journaliers des émissions et des émanations fugitives de gaz (méthane, dioxyde de soufre, oxyde nitreux, CO<sub>2</sub>) en provenance du puits et de la torchère et des applications à mettre en œuvre pour limiter les volumes émis.

Un bilan des impacts sur la santé et la sécurité des ouvriers travaillant sur la plate-forme devrait être fait pour connaître les risques liés à l'exposition chronique aux gaz et les risques associés à l'explosion.

#### 5.3.12 Pêches commerciales

L'examen des spécimens sous moratoire ou visés pour une reprise de la pêche commerciale devrait suivre un plan d'échantillonnage arrimé aux contraintes du calendrier du projet couvrant la zone régionale afin de couvrir l'aire maximale de répartition des espèces et évaluer les effets du projet sur les organismes sensibles.

Des mesures de cohabitation et d'intégration avec les pêcheurs commerciaux et éleveurs de produits de la mer devraient leur donner priorité en cas de ruptures du puits en leur permettant d'intervenir dans les processus de décision des moyens de mitigation dans les zones de pêches.

#### 5.2.13 Événements accidentels

Un mécanisme éprouvé, tel un puits de sureté, empêchant et permettant de prévoir les risques de surcompression à la tête du puits devrait être installé pour éviter la rupture des caissons de sureté comme dans le cas de la marée noire dans le golfe du Mexique.

Devrait inclure un plan financier garantissant les fonds suffisant pour couvrir l'éventualité de la fermeture complète des activités de pêche commerciale durant une période indéfinie dans un rayon touchant l'ensemble des côtes des 5 provinces. La somme devrait au moins couvrir la moitié de la valeur totale annuelle des revenus tirés de la pêche commerciale, l'autre étant assumée par un tiers parti (fédéral, provincial) impliqué financièrement dans le projet.

«Comme cette véritable "mer intérieure" est six fois plus petite que le golfe du Mexique, les impacts de tout accident ou déversement sur l'industrie de la pêche et celle du tourisme seraient beaucoup plus directs. Les pêches dans le secteur du Canada Atlantique, c'est plus de 1 milliard de dollars de débarquements par année, seulement pour le crabe et le homard. Près de 10 000 petites entreprises dépendent de cette industrie. Pour le Québec, la valeur des débarquements dépasse les 125 millions. Ce sont des montants très importants pour l'économie liée au golfe du Saint-Laurent.» (18)

La modélisation d'accident majeur devrait inclure des prédictions de l'évolution pour les différentes phases (dissolution, émulsification, adsorption, condensation, évaporation, biodégradation, sédimentation) de pénétration des hydrocarbures dans le milieu marin et leurs effets sur la biocénose et le milieu physique suivant les saisons.

Les plans d'urgence devraient être conçus en partenariat avec les pêcheurs et les autorités de gestion du trafic maritime afin d'assurer que les groupes de pêcheurs puissent connaître et se familiariser avec les processus d'évacuation et de sauvetage et puissent communiquer efficacement entre eux.

#### 5.3.14 Gestion environnementale

Devrait inclure la liste complète de tous les produits chimiques utilisés lors des opérations de nettoyage en cas de fuite et déversement majeur. Les devis des plans d'urgence, d'évacuation et de confinement en cas d'explosion, de fuite et déversement devront être décrits clairement, avec les détails des séquences des opérations et des équipements/méthodes utilisés (pompage, biorémédiation, épandage d'émulsifiant).

Des arrangements préalables avec les provinces côtières susceptibles d'être affectés par l'exploration et l'exploitation du gisement Old Harry devraient être entrepris afin que les parties prenantes puissent avoir toutes les informations requises pour une prise de décision éclairée quant à l'autorisation de laisser les provinces détentrices des droits d'exploitation d'aller de l'avant, et aussi de pouvoir coordonner et unir les efforts déployés par les provinces en cas de catastrophe environnementale.

#### 5.3.15 Suivi et suivi biologique

Fournir la description détaillée des procédures de suivi et d'observation (calendrier, programme de mise en exécution, partenaires) des mammifères marins, tortues de mer et oiseaux migrateurs conformément aux exigences à la LEP.

#### 5.3.16 Abandon et démantèlement

Fournir la planification de l'abandon et du démantèlement du projet et des installations suivant la fin du forage, en précisant les procédures mises en œuvre et la responsabilité des partenaires sous-contractant, ainsi que toute exigence anticipée quant au suivi post-abandon.

### 5.4 **Importance des effets négatifs sur l'environnement**

La sélection des critères pour décrire l'importance des effets négatifs résiduels sur l'environnement,

particulièrement sur les pêches et la mariculture devrait être prise en concertant l'ensemble des parties prenantes afin que le processus ne soit pas biaisé à la seule fin des impératifs économiques du promoteur et de son projet.

La méthode d'évaluation des effets doit décrire clairement comment les données manquantes sont prises en compte dans la détermination de l'importance des effets en justifiant la pondération des facteurs utilisés et les sources des données.

#### 5.5 **Effets cumulatifs**

L'évaluation des effets environnementaux cumulatifs qui pourraient résulter en combinaison avec d'autres projets et activités humaines devrait être entreprise en concertation avec les parties prenantes et être confiée à un groupe de scientifiques indépendants spécialisés dans la gestion et la conservation des ressources marines. Logiquement, celle-ci devrait inclure les effets découlant de la poursuite du projet, à savoir le forage additionnel de puits et l'installation de plate-forme.

### 6 **Calendrier prévu du processus d'évaluation environnementale**

La période de compilation des commentaires est beaucoup trop courte pour permettre à tous les représentants de la société civile et aux instances municipales ou gouvernementales interprovinciales d'étudier le projet de fond en comble et d'effectuer une analyse approfondie des documents ni de les commenter de manière la plus judicieuse qui soit.

## Articles cités

- (1) <http://www.moutonnoir.com/2010/07/19%E2%80%99urgence-d%E2%80%99un-moratoire/>
- (2) Le Devoir 18 février 2011 Sondage - Les Canadiens ne veulent plus soutenir l'industrie pétrolière. Ces entreprises profitables et polluantes n'ont pas besoin de cadeaux fiscaux, selon Équiterre. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/317035/sondage-les-canadiens-ne-veulent-plus-soutenir-l-industrie-petroliere>
- (3) <http://www2.lactualite.com/pierre-duhamel/>
- (4) Note de Synthèse N°125 mai 2010 L'exploitation pétrolière offshore : Enjeux maritimes
- (5) <http://gaiapresse.ca/fr/articles/article.php?id=4701>
- (6) <http://www.irec.net/index.jsp?p=35&f=771>
- (7) [http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/publications/ecosystem/index-fra.htm#a9\\_5](http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/publications/ecosystem/index-fra.htm#a9_5)
- (8) Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World, UNEP/ILO/IOE/ITUC, September 2008  
[http://www.notre-planete.info/actualites/actu\\_1785\\_essor\\_economie\\_verte\\_millions\\_emplois.php](http://www.notre-planete.info/actualites/actu_1785_essor_economie_verte_millions_emplois.php)
- (9) Communiqué de presse du gouvernement provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, 20 août 2008. [En ligne]. <<http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2008/exec/0820n04.htm>>
- (10) Aires marines nationales de conservation du Canada, le plan des réseaux des aires marines nationales de conservation du Canada, les Grands Bancs, Parcs Canada. [En ligne]. [http://www.pc.gc.ca/progs/amnc-nmca/systemplan/itm2-/atl9\\_F.asp](http://www.pc.gc.ca/progs/amnc-nmca/systemplan/itm2-/atl9_F.asp)
- (11) [http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie\\_climat/TXT11-03\\_OldHarry.pdf](http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/TXT11-03_OldHarry.pdf)
- (12) <http://www.attentionfragiles.org/fr/accueil/des-nouvelles-d-attention-fragiles/71-un-nouveau-test.html>
- (13) [http://www.planstlaurent.qc.ca/archives/articles/2009/1\\_20090226\\_hypox\\_f.html](http://www.planstlaurent.qc.ca/archives/articles/2009/1_20090226_hypox_f.html)
- (14) <http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-d-intervention/oceans-et-eau-douce/enjeux-et-recherche/planification-marine-et-conservation/comment-les-petroliers-et-le-forage-mettent-les-eaux-canadiennes-en-danger/>
- (15) Accelerating Trophic-level Dysfunction in Kelp Forest Ecosystems of the Western North Atlantic Robert S. Steneck, John Vavrinec and Amanda V. Leland
- (16) WINGROVE, Josh, «Oil spills off Newfoundland far exceed estimates, study finds», Globe and Mail, 16 septembre 2008. [En ligne]. <<http://www.theglobeandmail.com/servlet/story/RTGAM.20080916.woil16/BNStory/National/?page=rss&id=RTGAM.20080916.woil16>>
- (17) LEBLANC, Cyrille, «Contre le forage pétrolier sur le Banc Georges», Le Courrier de la Nouvelle-Écosse, 12 septembre 2008.
- (18) <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/317845/old-harry-que-vaut-le-golfe-du-saint-laurent>